

## DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

**OBJET** : Second projet de résolution numéro CA23 220275 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) visant à autoriser l'usage « massage » pour le local 203 du bâtiment situé au 1195, rue Wellington (lot 5 832 678 du cadastre du Québec) (dossier 1238208002)

Nous, soussignées, personnes habiles à voter de la zone \_\_\_\_\_, demandons qu'une résolution contenant la disposition suivante :

à l'aménagement d'un établissement de massage situé à une distance minimale de moins de 300 m d'un autre établissement de massage;

soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter concernées, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

	NOM ET PRÉNOM (EN LETTRES MOULÉES)	QUALITÉ (VOIR NOTE)					ADRESSE SELON LA QUALITÉ	SIGNATURE
		D	P	O	CP	CO		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								

Note :

D : Domicilié (à l'adresse concernée)

P : Propriétaire unique d'un immeuble \*

O : Occupant unique d'un établissement d'entreprise \*

CP : Copropriétaire d'un immeuble (joindre la procuration le désignant)

CO : Cooccupant d'un établissement d'entreprise (joindre la procuration le désignant)

\* Si le propriétaire ou l'occupant est une personne morale, joindre une résolution désignant la personne autorisée à signer.

	NOM ET PRÉNOM (EN LETTRES MOULÉES)	QUALITÉ (VOIR NOTE)					ADRESSE SELON LA QUALITÉ	SIGNATURE
		D	P	O	CP	CO		
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								

Note :

D : Domicilié (à l'adresse concernée)

P : Propriétaire unique d'un immeuble \*

O : Occupant unique d'un établissement d'entreprise \*

CP : Copropriétaire d'un immeuble (joindre la procuration le désignant)

CO : Cooccupant d'un établissement d'entreprise (joindre la procuration le désignant)

\* Si le propriétaire ou l'occupant est une personne morale, joindre une résolution désignant la personne autorisée à signer.